



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada de permettre les demandes de permis de travail ouvert transitoire (PTOT) dans l'attente du traitement des demandes de résidence permanente, ainsi que les demandes de résidence permanente à travers le programme des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec, et ce, en ligne;

QU'elle demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de traiter prioritairement et avec célérité les dossiers de résidence permanente des personnes sélectionnées résidant déjà au Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 11 MAI 2021.**

Québec, ce vingt-cinquième jour de mai 2021

ARIANE BEAUREGARD

Directrice de la séance et de la procédure parlementaire

Assemblée nationale